

Le paludisme, en 2019, au Burundi : 8 millions de cas dont plus de 3 000 décès

@rib News, 24/12/2019 - Source MesVaccins.net Dans le cadre d'un suivi de la situation du paludisme au Burundi en 2019, l'Organisation mondiale de la santé signale une augmentation progressive des cas au cours de l'année écoulée dans les 46 districts du pays.

Depuis le début de l'année, 8 392 921 cas de paludisme, dont 3 113 décès, ont été notifiés. La population du pays sans littoral d'Afrique du Sud-Est est estimée à 11,53 millions d'habitants en 2019. Le paludisme a été un fléau au Burundi ces dernières années. À World Vision International rapporte, entre 2015 et 2017, plus de 19,7 millions de cas de paludisme. Avec une population de 11,5 millions, c'est l'équivalent de presque tous les Burundais ayant contracté le paludisme deux fois au cours de ces deux années. En 2018, le paludisme a touché 228 millions de personnes dans le monde dont 405 000 personnes, principalement en Afrique subsaharienne. Alors que les cas de paludisme ont considérablement diminué en Asie du Sud-Est au cours de la dernière décennie, les pays africains ont notifié une augmentation de 1 million de cas de 2017 à 2018, et le continent a représenté près de 94% des cas mondiaux et des décès dus à la maladie en 2018. Le paludisme est une maladie causée par un parasite qui se propage à l'homme par la piqûre d'un moustique infecté. Les premiers symptômes du paludisme ressemblent à ceux de la grippe, notamment la fièvre, les frissons, les sueurs, les maux de tête, les vomissements et les courbatures. Sans diagnostic et traitement rapides, le paludisme peut rapidement évoluer vers une maladie grave et la mort. Les personnes qui envisagent de voyager sont invitées à prendre des mesures adéquates pour se protéger contre la piqûre du moustique : réduire le contact avec les moustiques en limitant l'activité en plein air à la nuit tombée ; porter des vêtements couvrant (pantalons, chemises manches longues) ; protéger la peau nue (sans oublier les pieds et les chevilles), en utilisant des répulsifs anti-moustiques contenant 50 % de DEET ; utiliser des moustiquaires imprégnées d'insecticides. L'évolution de ces données épidémiologiques doivent faire rappeler aux voyageurs que les recommandations de prévention s'appuient toujours sur le triptyque : protection personnelle antivectorielle ; une chimioprophylaxie adaptée, dans les zones concernées par le risque de transmission ; information du voyageur sur l'importance du diagnostic en urgence d'une fièvre au retour d'une zone impaludée. Pour le voyageur, des informations détaillées sont disponibles sur le site Medecinedesvoyages.net, qui prend en compte les nouvelles recommandations des autorités sanitaires françaises et de l'Organisation mondiale de la santé. Source : Outbreak News Today. Auteur : Claude HENGY